

Publié le 06 janvier 2011

## Molson et Labatt veulent augmenter le prix de la bière

(Québec) Molson et Labatt souhaitent augmenter sensiblement le prix de la bière. Beaucoup plus que l'indice des prix à la consommation (IPC) comme le permet la formule actuelle.

Les deux grandes brasseries réunies au sein de l'Association des brasseurs du Québec ont retenu les services d'un lobbyiste afin de les aider dans leurs démarches pour convaincre le gouvernement québécois de permettre une hausse des prix qui pourrait atteindre et peut-être même dépasser 5 %.



Le gouvernement, par l'intermédiaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux, fixe les prix minimums de la bière. Le prix est ajusté le 1er avril de chaque année en tenant compte de l'indice général des prix à la consommation. Ainsi, depuis le 1er avril 2010, la bière dont la teneur en alcool est de 5 % doit se vendre au prix minimum de 2,8626 \$ le litre. Reste à faire le calcul selon la grosseur du contenant. Le prix varie selon la teneur en alcool.

Les brasseurs trouvent que le prix de la bière n'augmente pas assez vite. L'an dernier, selon la formule basée sur l'IPC, la hausse a été limitée à 0,3 %, rappelle Philippe Batani.

Le directeur général de l'Association des brasseurs précise que l'organisme demande au gouvernement de baser la hausse du prix de la bière sur l'indice général des produits alimentaires.

Si cette formule avait été en vigueur l'an dernier, le prix de la bière aurait bondi de 5,3 %. Selon les prévisions, le prix du panier d'épicerie augmentera de 5 % en 2011.

Puisque la majorité des Québécois achètent leur bière à l'épicerie, il apparaît logique aux brasseurs que ce produit augmente au même rythme que l'ensemble des produits achetés à cet endroit.

### **Le lait bientôt plus cher que la bière!**

En conservant la formule actuelle de fixation des prix, le prix du litre de lait va finir par dépasser celui de la bière, fait valoir M. Batani. La Régie des marchés agricoles a décrété une hausse de 4 ¢ le litre de lait qui entrera en vigueur à la fin du mois.

Pour atteindre leur objectif, les brasseurs devront convaincre le ministre de la Sécurité publique, de qui relève la Régie des alcools. Les ministres de la Santé et du Développement économique ont aussi leur mot à dire, souligne le directeur général de l'association.

Une hausse importante des prix de la bière ne peut qu'encourager une consommation responsable, avance déjà comme argument M. Batani.

Source : Cyberpresse

A retirer le 1 février